

Addenda n° 2

Services de gestion de la continuité des activités et Services de sécurité d'entreprise

Ci-dessous, des questions (Q.), réponses (R.), avis (A.) et/ou modifications (M.) concernant la DAMA 2020-2875 – Mise à jour 2023.

Les termes employés s'entendent au sens de leur définition dans la DAMA, sauf indication contraire. En cas de divergence, d'incompatibilité ou de contradiction entre les versions française et anglaise du présent addenda n° 2, ou de tout document connexe, la version anglaise prévaut.

- A1.** Il existe un écart entre les versions française et anglaise de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement, à l'article 4 – Sommaire des dates clés. Le présent addenda n° 2 y remédie. Voir le tableau modifié ci-après (M1).
- A2.** La date limite de soumission des propositions a été révisée. Voir le tableau modifié ci-après (M1).
- A3.** La date limite pour les questions des fournisseurs a été révisée. Voir le tableau modifié ci-après (M1).
- A4.** La date limite de réponse aux fournisseurs a été révisée. Voir le tableau modifié ci-après (M1).

M1. Modification des dates importantes pour la DAMA

L'article 4 – Sommaire des dates clés de la DAMA est modifié comme suit :

Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement – Mise à jour 2023	
Date de publication :	12 décembre 2023
Date limite pour les questions des fournisseurs :	2 février 2024, 14 h (heure d'Ottawa)
Date limite de réponse aux fournisseurs :	6 février 2024
Date limite de soumission des propositions :	9 février 2024, 14 h (heure d'Ottawa)
Adresse de livraison des propositions :	procurement@sadc.ca
Personne-conseil à la SADC :	Roxanne Séguin

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DAMA DEMEURENT INCHANGÉES.

[FIN DE L'ADDENDA N° 2]